

Contrôleurs du tram agressés à Nice : deux frères en prison

À trois jours d'intervalle, deux frères, en situation irrégulière, avaient agressé début avril des contrôleurs du tramway à l'arrêt Ferber, l'un étant armé d'un tournevis. Ils ont été incarcérés.

La peur de la police en raison d'une obligation de quitter la France est-elle la raison d'un tel déchaînement de violence ? Difficile de comprendre le comportement de Reda et Hichem Djabou, deux Algériens de 28 et 22 ans. Tête basse devant leurs juges, ils répètent inlassablement qu'ils n'ont pas frappé les contrôleurs de Lignes d'Azur. « On est venus ici pour travailler, pas pour agresser les gens, ajoute Hichem d'une voix à peine audible. On a quitté le pays de l'injustice pour celui de la justice. »

La justice leur reproche deux agressions : l'une le 1^{er} avril, l'autre le 4 avril, devant l'arrêt de tram Ferber, avenue de la Californie à Nice. Un défaut de port du masque et de titre de transport sont à l'origine des altercations. Reda Hichem nie toute violence, tout en demandant pardon. Des images de vidéosurveillance lui sont présentées. Elles démontrent qu'il y a bien eu altercation et des coups échangés : « Oui c'est moi sur la photo mais c'est lui qui m'a frappé. »

Un dossier « accablant »

La première fois, l'un de leurs amis est venu à leur secours en s'acquittant d'une amende de 60 euros. Un contrôleur vient té-



« Hichem Djabou n'avait pas de masque. Il a été invité à descendre pour être verbalisé. Il a immédiatement été violent en les bousculant pour pouvoir s'extirper », a indiqué la procureure.

(Photo N.M.)

moigner qu'il a pourtant été frappé au visage et au genou alors que les deux frères prenaient la fuite. Le second épisode, le 4 avril, est encore plus grave : les deux hommes sont accusés d'avoir sorti, l'un un tournevis, l'autre un cutter. Un des contrô-

leurs a été blessé à la main. « Le tournevis est tombé de ma poche », affirme Hichem Djabou, arrivé en France il y a un an et demi via l'Espagne, sans pourtant avoir cherché à régulariser sa situation administrative. M^e Florian Fouques, partie civile,

évoque « un dossier extrêmement désagréable » : « On attendait autre chose que de vagues excuses. Mon client adore son métier. Il se présente comme une petite cheville ouvrière pour que tout le monde puisse embarquer dans le tramway de manière sereine. »

M^e Laura Santini, conseil de trois victimes, rend hommage à ce métier « si difficile », rappelant que deux équipes distinctes ont été prises à partie.

Dans ce dossier qualifié « d'accablant », la procureure Parvine Derivery résume : « Hichem Djabou n'avait pas de masque. Il a été invité à descendre pour être verbalisé. Il a immédiatement été violent en les bousculant pour pouvoir s'extirper, très déterminé, du tramway. [...] Les prévenus sont empêtrés dans des dénégations. »

La procureure réclame deux ans de prison contre le cadet, trente mois contre l'aîné qui a porté un coup de tournevis.

En défense des ouvriers dans le bâtiment, sans casier judiciaire, M^e Rami Ben Khalifa et M^e Olfa Chamkhi adoptent une stratégie identique : tenter de démontrer que les contrôleurs ont outrepassé leurs prérogatives en tentant de retenir les contrevenants. Leurs clients auraient ainsi répondu à une provocation.

Le tribunal, présidé par Edouard Levrault, n'a pas été convaincu. Il a suivi les réquisitions et prononcé les peines demandées par le parquet à la satisfaction des contrôleurs blessés.